



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale  
des affaires culturelles

Pôle *Architecture et patrimoines*  
Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Robert ROYET

☎ : 04 72 00 44 62

✉ : robert.royet@culture.gouv.fr

Le Préfet de région

à

Préfecture de l'Isère

Direction départementale de la protection des  
populations

Service installations classées

à l'attention de Mme BATONNAT

22 avenue doyen Louis-Weil

CS 6

38028 Grenoble cedex 1

Lyon, le 24 OCT. 2018

Nos Réf. : 2018/8788/RR/MNT

Objet: Communes de Satolas-et-Bonce et de Saint-Quentin-Fallavier. Usine de méthanisation de la Traffeyère

J'ai examiné le dossier de certificat de projet de l'ICPE citée en objet.

Aucun site archéologique n'est, à ce jour, recensé sur l'assiette de cette implantation.

Par ailleurs l'emplacement retenu ne présente pas de caractéristique favorisant l'implantation humaine.

Je vous confirme donc que je n'envisage pas de demander la mise en place une procédure d'archéologie préventive dans le cadre de ce dossier.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte en cours de travaux, le code du patrimoine (art.L.531) prescrit l'obligation de déclaration auprès de la mairie.

Pour le Préfet de région et par délégation  
le Directeur régional des affaires culturelles  
et par subdélégation,  
le Conservateur régional de l'archéologie

Karim GERNIGON